

Le 16 octobre 2017

à

M. JUILLIOT
CODEF
24 rue des Martyrs
71230 SAINT-VALLIER

Service émetteur : Secrétariat Général

Objet : Délibération du 3 octobre 2017

- | | |
|-------------------------------------|----------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Pour contrôle |
| <input type="checkbox"/> | Pour exécution |
| <input type="checkbox"/> | Pour avis |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Pour information |
| <input type="checkbox"/> | Pour signature et retour |
| <input type="checkbox"/> | Pour visa et retour |
| <input type="checkbox"/> | En réponse à votre demande |

Bordereau d'envoi

| Désignation des pièces | Nombre | Observations |
|---|--------|--------------|
| <p>Veillez trouver, ci-joint, la délibération adoptée en conseil municipal de Montceau-les-Mines le 3 octobre dernier :</p> <ul style="list-style-type: none">N° 2017-101 Motion de soutien au CH de Montceau et à l'action du CODEF <p>Vous en souhaitant bonne réception.</p> | 1 | |

Le Secrétariat Général





Département de Saône-et-Loire
Arrondissement
de Chalon S/Saône

SEANCE DU 03 octobre 2017

N°2017-101

Objet :

**Motion de soutien au Centre
Hospitalier de Montceau-les-
Mines et à l'action du CODEF**

Convocation du : 26 septembre 2017

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 26

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de MONTCEAU-LES-MINES**

L'an deux mille dix-sept et le mardi trois octobre le conseil municipal de la commune de Montceau-les-Mines, s'est réuni à 18h30 au lieu ordinaire de ses séances, Salle d'Honneur - Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Marie-Claude JARROT, Maire.

Etaient présents :

MME JARROT : Maire
MME BUCHALIK, M. DUPARAY, MME FRIZOT, M. GRONFIER, MME LAFOREST, MME RAMES, M. SOUVIGNY, M. TRAMOY, MME BERARD : Maires-adjoints
M. FURNO, M. PERRIGUEUR, MME BOUTELOUP, M. ANDRE, MME KAHOUADJI, MME PIGUET, M. MARINOT, MME BARNET, MME PLANTIN, MME GHULAM NABI, MME GRAZIA, M. SELVEZ, MME LEBLANC, M. BRETIN, MME DECROZANT, M. NOIROT :
Conseillers Municipaux

Absents et excusés :

MME MATHOS (donne pouvoir à MME JARROT), M. JANDARD (donne pouvoir à MME GHULAM NABI), M. SAUSSARD (donne pouvoir à M. DUPARAY), M. GALANTYJ (donne pouvoir à MME BUCHALIK), MME LONGUEVILLE (donne pouvoir à MME FRIZOT), M. POLITI (donne pouvoir à M. SELVEZ)
MME BONIN (absente excusée)

Secrétaire de séance :

Mme Pauline PLANTIN

Rapport présenté par :

Mme Marie-Claude JARROT

Les montcelliennes et les montcelliens sont, à juste titre, inquiets pour l'avenir du Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines, tant sur le plan financier que sur l'offre publique de soins.

Dans quelques semaines, le COPERMO (Comité pour la Performance et la Modernisation de l'offre de soins) prendra des décisions importantes quant à la restructuration de l'offre de soins.

A ce jour, cette offre concerne près de 105 000 habitants des 62 communes situées dans un rayon de 30 minutes du Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines.

Les élus de la majorité municipale souhaitent donc que les décisions du COPERMO soient guidées par le souci d'offrir à ces populations une offre publique de soins de qualité, diversifiée, répondant à leurs besoins, et s'appuyant sur les atouts de notre hôpital :

- les urgences,
- un plateau chirurgical tourné vers l'avenir de cette spécialité,
- la médecine polyvalente,
- les soins en unité et de réadaptation,
- les spécialités médicales,
- la cancérologie.

Si la rigueur budgétaire est de mise – et les élus locaux savent de quoi ils parlent – la qualité des soins ne saurait être sacrifiée sur l'autel d'économies excessives.

Sur ce point, nous considérons que le financement par la T2A rend difficile la résorption des déficits et qu'il est indispensable pour permettre à l'hôpital de Montceau de se redresser d'être soutenu pour qu'il puisse apurer son passif social et fiscal.

A ce sujet, nous rappellerons que lors de ses entretiens avec le médecin urgentiste Patrice Pelloux, le président de la République avait promis que la tarification à l'activité n'interviendrait que pour moitié dans le financement de l'hôpital. Nous souscrivons pleinement à ce point de vue.

Dans ce combat, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, et nous saluons et nous nous associons aux initiatives du CODEF (Comité de Défense des usagers des hôpitaux).

Contrairement à ce que certains ont pu laisser croire par le passé, il ne peut s'agir sur ce dossier essentiel de gaspiller son énergie dans des querelles politiques stériles et d'un autre temps.

Trop de temps a hélas été perdu dans les années passées, et seule compte aujourd'hui la défense de l'offre de soins de proximité de notre Centre Hospitalier.

En conséquence, le Conseil Municipal **demande** solennellement au COPERMO :

- **De privilégier** des décisions qui permettront de proposer aux populations de Montceau-les-Mines et des communes environnantes une offre de soins de qualité et diversifiée, tenant compte des besoins, ainsi

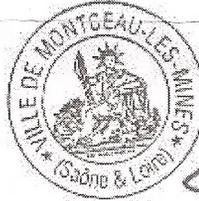
que des atouts de notre hôpital ;

- **De construire** une offre réaliste et cohérente au plan financier, permettant d'assurer un fonctionnement stable de l'établissement, sans obérer la possibilité d'évolutions futures.

Le Conseil Municipal,

adopte à l'unanimité,
Pour : 32
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part : 00

Le Maire,
Marie-Claude JARROT



A stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 12/10/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 12/10/2017